

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2008
A 18 HEURES 00

- :-

COMPTE RENDU

- :-

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le mercredi 9 avril 2008 à 18 heures.

Etaient présents

: M. Gérard DALONGEVILLE
Maire
Mme Marie-Noëlle FINEL-LIENEMANN
M. Jean-Bernard DESHAYES
Mme Nadine TAVERNIER-LENGLIN
M. Jean-Marc LEGRAND
Mme Annick GENTY-FAUQUET
M. David NOEL
Mme Brigitte BOMBEKE-BOURSIN
M. Jean-Claude GIANNUZZI
Mme Claudette POLICANTE-CYMBALIST
M. Pierre FERRARI
Adjoint au Maire
M. Philippe DEMARQUILLY
Adjoint Spécial
M. Guy CREUZE
M. Claude DUBERGER
Mme Maryline CARLONE-FARRIAUX
Adjoint de Quartier
Mme Gladys FROISSART-CRIKELAIRE
M. Jean-Pierre WIRTGEN
M. Roger LENFLE
M. Jean-Pierre CHRUSZEZ
Mme Claudette CUVILLON-HANOT
Mme Béatrice DUJARDIN-RATAJCZAK
Mme Micheline RUDI-DUFOUR
Mme Chantal SABATO-CARLIER
M. Yves MARTEL
Mlle Sandy SOUDE
Mme Brigitte MENIN-MINART
M. Francis COTARD
M. Daniel DUQUENNE
Mme Christine COGET-JASKOWIAK
Conseillers Municipaux

**Absents excusés
et représentés**

Mme Danielle FILIPOWICZ-BERNARD (*procuration pour M. Yves MARTEL*)
M. Richard GONZALEZ (*procuration pour Mme Claudette POLICANTE-CYMBALIST*)

**Absents non excusés
et non représentés**

M. Freddy BAUDRIN
Mme Marion LE PEN
M. Laurent BRICE
M. Steve BRIOIS

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Maryline CARLONE-FARRIAUX est nommée Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Jean-Bernard DESHAYES, ADJOINT DELEGUE AU BUDGET

Vu l'article L.2121-14 alinéas 2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose, au Conseil Municipal, de désigner M. Jean-Bernard DESHAYES pour assurer la présidence de séance pour le vote du Compte Administratif 2007 de la Ville.

1 - VOTE le Compte Administratif 2007 de la Ville.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **26 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

2 - APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2007 de M. le Trésorier Municipal et l'affectation des résultats du Compte Administratif 2007.

3 - VOTE le Compte Administratif 2007 de la Z.A.C. du Bord des Eaux.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

4 - APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2007 de M. le Trésorier Municipal afférent à la Z.A.C. du Bord des Eaux.

5 - VOTE le Compte Administratif 2007 des Parcs d'Activités.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

6 - APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2007 de M. le Trésorier Municipal relatif aux Parcs d'Activités.

7 - **VOTE** le Compte Administratif 2007 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

8 - **APPROUVE, à l'unanimité** le Compte de Gestion 2007 de M. le Trésorier Municipal concernant la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

9 - **VOTE** le Compte Administratif 2007 du Complexe Cinématographique.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

10 - **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion du Complexe Cinématographique de M. le Trésorier Municipal, pour l'année 2007.

11 - **VOTE** le Compte Administratif 2007 du « lotissement route de Dourges ».

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

12 - **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion, pour l'année 2007, de M. le Trésorier Municipal relatif au « lotissement route de Dourges ».

13 - **VOTE** le Compte Administratif 2007 du « lotissement rue Pierre Brossolette ».

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

14 - **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion 2007 de M. le Trésorier Municipal concernant le « lotissement rue Pierre Brossolette ».

- **PREND CONNAISSANCE et DEBAT**, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, sur le désendettement de la Ville, l'évolution de la fiscalité, l'optimisation de la gestion et de l'organisation ainsi qu'une première approche du budget 2008.

- **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Jean-Marc LEGRAND, ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES GENERALES**

15 - **AUTORISE, à l'unanimité**, le règlement des contentieux, pour les années 2006 et 2007, relatifs à des accidents matériels survenus sur la voie publique en raison de désordres de voirie.

16 - **ACCEPTE, à l'unanimité**, le renouvellement de l'adhésion de la Ville à diverses associations pour l'année 2008.

- **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR Mme Nadine TAVERNIER-LEGLIN, ADJOINT DELEGUE AUX RESSOURCES HUMAINES**

17 - **APPROUVE** l'enveloppe globale des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, ainsi que la répartition des indemnités proposées.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 voix défavorables** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

18 - **APPROUVE, à l'unanimité**, l'attribution d'un budget de 7 622 € au titre de la formation des élus. **APPROUVE** la répartition de ce montant en fonction du nombre de conseillers identifiés pour chaque groupe politique et **VALIDE** les conditions de demande de formation.

19 - **APPROUVE**, à compter du 23 mars 2008, la création de deux postes de collaborateur de cabinet.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **3 voix défavorables** (liste « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)
- **1 abstention** (liste « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! »)

- **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Jean-Bernard DESHAYES, ADJOINT DELEGUE AUX SPORTS**

20 - **ACCEPTE, à l'unanimité**, le versement et la répartition de la subvention, d'un montant de 93 784 €, octroyée à diverses associations sportives, au titre de l'exercice 2008.

- **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. David NOEL, ADJOINT DELEGUE A LA CULTURE**

- 21 - **APPROUVE, à l'unanimité**, le projet de programmation d'art contemporain et **SOLLICITE** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et du Conseil Général du Pas-de-Calais les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun.

- **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR Mme Brigitte BOMBEKE, ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

- 22 - **AUTORISE, à l'unanimité**, le versement du solde de la subvention due au titre de l'année scolaire 2006-2007, d'un montant de 9 992,91 €, suite à la transmission des éléments comptables de l'Organisme de Gestion des Ecoles Privées d'Hénin-Beaumont (O.G.E.C.) de l'école privée St Louis/Jeanne d'Arc et **AUTORISE**, au 1^{er} trimestre 2008, le versement d'une subvention de 9 000 € correspondant au 1^{er} acompte sur les dépenses d'entretien courant pour l'année 2007-2008.

- 23 - **EMET un avis favorable** sur l'application des mesures de carte scolaire retenues par les services de l'Education Nationale pour la ville d'Hénin-Beaumont.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **30 voix favorables** (listes « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! », « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)
- **1 non-participation au vote** (Mme Christine COGET-JASKOWIAK de la liste « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

- **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Philippe DEMARQUILLY, ADJOINT SPECIAL DELEGUE A L'AMENAGEMENT URBAIN ET A L'ENVIRONNEMENT**

- 24 - **AUTORISE** l'acquisition, à PAS-DE-CALAIS HABITAT, de la parcelle cadastrée section AM n° 712, sise rue de Conchali, d'une superficie de 66 m². **AUTORISE** l'acquisition à l'euro symbolique et **AUTORISE** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée par-devant la SCP DEVRIENDT & BAILLEUX.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 abstentions** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

- 25 - AUTORISE** la cession, au profit de M. Philippe WOJCIK ou toute personne qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré section AH n° 1773, sis ruelle Nisique, d'une superficie de 153 m². **AUTORISE** la cession au prix de 1 000 € et **AUTORISE** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette affaire qui seront passés sous forme notariée par-devant Me BAILLEUX.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 abstentions** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

- 26 - AUTORISE** la cession, au profit de M. Mamoud RABEHI ou toute personne qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré section AH n° 1938 (ex 1211), sis rue Robert Aylé, d'une superficie de 15 m². **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique, conformément au rapport d'expertise du Tribunal de Grande Instance de Béthune et **AUTORISE** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette affaire qui seront passés sous forme notariée par-devant Me BAILLEUX.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 abstentions** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

- AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

- 27 -** *Sur la motion présentée par M. David NOEL, au nom du groupe majoritaire, afférente à la non suppression massive de postes d'enseignants dans les collèges et lycées.*

S'OPPOSE, fermement, aux suppressions de postes annoncées qui sacrifient l'avenir de beaucoup de nos enfants. **SOUTIENT**, sans réserve, l'action des syndicats, parents d'élèves, élèves qui demandent le rétablissement des moyens d'une école qui soit celle de la République et de la réussite, basée sur le maintien de tous ses enseignements et sur des conditions d'accueil et de travail dignes d'un grand service public et **DEMANDE**, à l'Etat, de mettre un terme à une dérive libérale où se joue, en l'occurrence, la soumission aux marchés financiers contre la satisfaction des besoins du pays, en privant la France des moyens qui, par collectif budgétaire, doivent être rendus à l'Education Nationale.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- **27 voix favorables** (liste « HENIN-BEAUMONT : UNE VILLE POUR TOUS ! »)
- **4 non-participations au vote** (listes « HENIN-BEAUMONT POUR VOUS ! » et « HENIN BEAUMONT AU CŒUR ! »)

28 - *Sur la motion présentée par M. Pierre FERRARI, au nom du groupe majoritaire, relative au soutien aux salariés d'ENCA et de STAF.*

DEMANDE, à l'unanimité, que les raisons précises de la fermeture de la société ENCA et de la délocalisation de la société STAF soient révélées. **SOUTIENT,** dans leur action, les salariés de ces deux entreprises. **S'OPPOSE** à la fermeture d'ENCA et **DEMANDE,** aux actionnaires et aux pouvoirs publics, de mettre en place un plan de relance basé sur un vrai projet industriel.

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation générale (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

AFFICHE ET PUBLIE, LE 14 AVRIL DEUX MILLE HUIT, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire,

Gérard DALONGEVILLE